

Zaventem, le 31 mars 2020

**Circulaire GPI 94 portant les directives  
exécutant les mesures décidées en matière  
de lutte contre le virus Covid-19**

A la demande pressante du SLFP Police, le ministre de l'Intérieur a validé la diffusion d'une directive au sujet des mesures décidées pour lutter contre le virus Covid-19. Notre communication à propos « des petits barons » était donc bien fondée ...

Pour être cohérente, l'approche nationale doit être envisagée d'une manière uniforme par tous les départements au sein de l'institution policière. Le ministre confirme l'importance de respecter les directives émanant de la Task Force, un organe mis en place à la police intégrée pour développer une politique commune à tou(te)s mais aussi pour exprimer comment mettre en œuvre les mesures d'exécution des décisions politiques prises au plus haut niveau, supposant en effet une mise en œuvre uniforme pour être efficace.

Ainsii exige-t-il une application rigoureuse et sans interprétation par tous les éléments de la police intégrée.

Nous sommes donc satisfaits et nous ne pouvons qu'espérer que chacun va à l'avenir exécuter les directives de la Task Force vite, bien et sans interprétation personnelle.

Vincent **Gilles**  
**Président National**  
+32475304864

Vincent **Houssin**  
**Vice-Président National**  
+32485184952

